



Du regard de l'autre
naît le handicap

HANDIRESSOURCES

N°16

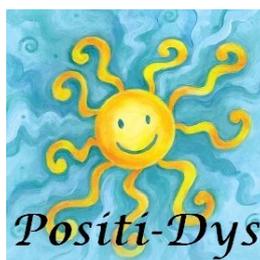
NOVEMBRE 2011

Le mot du webmaster

Ce lettre se veut être un complément du site.

Les personnes croisées dans les articles ont toutes un lien, personnel ou amical, avec le handicap, rien n'est le fruit du hasard. Cette lettre et le site en sont les preuves.

Dans chaque page, vous trouverez un lien « fichier texte » qui est une copie de l'article pouvant être lue plus facilement pour les personnes malvoyantes (logo texte). Le logo suivant indique qu'un fichier audio est disponible



Par convenance, les handicaps sont classés : P1 Moteur, P2



Mental, P3 Auditif, P4 Visuel avec les logos adaptés.

Mais j'y ajoute trois autres pour plus de lisibilité : Langue Signes Française, Psychique, PMR hors fauteuil.



Bonne lecture à tous.
Joël Repessé

Handiressources@free.fr

Dans ce numéro :

Office Tourisme Montpellier	2
So'Lifes	4
Règlement accessibilité	6
Droits des personnes handi	8
Enfance	9
Stationnement handicapé	10
Vie culturelle	12
Vie sportive	13
Maison des vieux métiers vivants	14
Sites internet	16
En +	18
En +	19

Ville et handicap

La loi du 11 février 2005 pour « l'Egalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a renforcé les dispositions destinées à faciliter les conditions de vie de tous les citoyens français.

En mars 1995, lors du congrès européen « La ville et les personnes handicapées », les participants adoptent la Déclaration de Barcelone selon laquelle « les personnes handicapées sont membres de plein droit des villes où elles résident; (...) ont droit à ce que leur soit reconnue l'égalité des conditions en tant que citoyens et citoyennes au sein d'une société plurielle et respectueuse des différences et de la diversité des individus qui la composent (...) ».

En mai 1999, la Conférence européenne des ministres des Transports adopte une « Charte sur l'accès aux services et infrastructures de transport ».

Celle-ci incite à concevoir une charte de déplacement accessible à tous à l'occasion des projets neufs ou de rénovation des transports publics et demande que l'attribution des fonds publics dépende du respect de certaines conditions d'accessibilité.

Intervenant lors du colloque européen « Transports et accessibilité : allons plus loin », le 2 décembre 2003, le Secrétaire général de la CEMT, Jack Short, relève que beaucoup de pays ont adopté des lois sur les droits civiques ou une politique antidiscriminatoire en faveur des personnes handicapées, qui commencent à remplacer les guides ou les prescriptions volontaires.

Il invite donc l'assistance à s'interroger sur le juste milieu à trouver entre les normes de performance et les normes plus restrictives de conception : « Si les déclarations politiques et les promesses sont nécessaires, il faut aller plus loin et créer un cadre législatif fort pour garantir l'accessibilité de la ville à tous ». Crédit: "l'accessibilité dans 11 villes européennes : recueil de pratiques en faveur des personnes à mobilité réduite". Certu -juillet 2011



L'engagement de l'office de tourisme de Montpellier

L'office de tourisme de Montpellier souhaite offrir aux personnes en situation de handicap un accueil de qualité et adapté afin qu'elles puissent profiter des informations culturelles et touristiques en toute autonomie. Ils ont ainsi obtenu le label « tourisme et handicap » en 2009 : moteur, visuel, mental et auditif.

Les services proposés correspondent au cahier de charges correspondant au label Tourisme & Handicap. L'équipe de conseillers en séjour a également suivi une formation à l'accueil des personnes handicapées et le personnel saisonnier est sensibilisé.



L'engagement de l'OT va encore plus loin. Ils sont partenaires du Club des Offices de tourisme labellisés créée par la FROTSI (Fédération régionale des offices de tourisme et syndicats d'initiative du Languedoc Roussillon). Le club se réunit autour des thématiques concernant le handicap et le tourisme, des actions sont également envisagées.

L'office de tourisme participe également à des actions et des manifestations concernant le handicap, menées par des associations ou des organismes concernées. En 2010 : partenaire de la journée de l'accessibilité organisée par l'association J'accède.com, partenaire du rallye pédestre organisé par le GIHP de Montpellier (groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques). En 2011, participation à la journée Handi -Comédie organisée par la ville de Montpellier.

Activités adaptées

Visites guidées !

L'office de tourisme de Montpellier propose des visites guidées adaptées du centre historique de Montpellier pour les personnes en situation de handicap moteur et visuel. Une façon de découvrir l'histoire de Montpellier à son rythme ! Visite pour groupes et sous réservation.

La visite vous emmène à la découverte des grandes étapes historiques de Montpellier dans la zone piétonne : depuis la place de la Comédie, hôtel particulier, église, places et ruelles s'ouvriront à votre groupe. (plus de précisions vous seront données selon la date de la commande).



Dans la mesure du possible et afin d'offrir une visite de qualité optimale il est recommandé que les effectifs n'excèdent pas 15 personnes. Au-delà la réservation d'un second guide est obligatoire. Plusieurs visites peuvent être organisées en même temps.

Les réservations peuvent être effectuées auprès du service des guides du lundi au vendredi de 10h à 18h et doivent être confirmées obligatoirement par écrit (courrier, fax ou e-mail).

Tarif 2011 :

Lundi au samedi : 104,00 € HT / 124,38 € TTC

Dimanche et jours fériés : 138,00 € HT / 165,05 € TTC

Pour tout complément d'information, contacter le service des guides: Tél : 04 67 60 19 19 / 30

Email : guides@ot-montpellier.fr

Des activités pour tous !

Des hébergements, des activités, des loisirs adaptés !!! L'Office de tourisme a créé la rubrique Montpellier Accessible sur le site internet. On y trouve tous les socioprofessionnels partenaires et labellisés Tourisme et Handicap. A découvrir dès aujourd'hui sur :

<http://www.ot-montpellier.fr/accessible>





So'Lifes ou le maintien à domicile des personnes handicapées

Il y a des rencontres anodines et des rencontres qui marquent. Juste avant les vacances de Toussaint je remarque un article sur Rémi Garcia qui proposait des services à la personne destinés en priorité aux personnes dépendantes. J'étais en recherche de sujet pour cette lettre et j'ai trouvé que le sujet cadrerait bien avec mon thème « le handicap et la ville ».

Rendez vous est pris pour le 7 novembre à l'Odysséum de Montpellier. Et je rencontre un jeune homme déterminé qui, malgré un accident de piscine à 15 ans, a suivi ses études à Montpellier avec obstination. Qu'on en juge :

- ↳ Staps , bénéficie de la création de la cellule Handiversité (Accueil et accompagnement des étudiants et des personnels en situation de handicap)
- ↳ Licence en management sportif
- ↳ Master de droit économie et gestion
- ↳ Mission pour handisport

Devant sa difficulté à trouver un travail (un classique, hélas), il crée, début 2011, l'entreprise So'Lifes, qui propose des services à la personne destinés en priorité aux personnes dépendantes. En plus de la mission de services classiques d'aides à la personne , elle propose des services de bien-être adaptés à ce public différent et travaille sur de nouveaux services innovants.

So'Lifes propose une large offre de services aux personnes handicapées, âgées ou dépendantes, en priorité, pour une prise en charge globale ou à la carte, mais toujours 100% personnalisée. Le panel d'offre de services prestataires peut se décliner, pour certains, en services mandataires, reflétant ainsi une volonté d'accompagner leurs bénéficiaires en toute liberté. Leurs prestations sont construites avec le bénéficiaire et/ou sa famille, pour rendre un service efficient et de grande qualité. Leurs missions d'accompagnements des personnes dans le cadre du maintien à domicile se poursuivent en dehors du domicile pour continuer cet accompagnement dans le cadre professionnel, universitaire et des loisirs.

Les services suivants entre dans le cadre de l'agrément simple ou de l'agrément qualité des services à la personne relatifs à la loi Borloo du 26 juillet 2005.

La gamme d'offres se divise en **4 grands services**, chacun divisé en **offres spécifiques**.

I. Les services prestataires à domicile et en dehors du domicile

1. Accompagnement, assistance et aides aux personnes handicapées, âgées ou dépendantes à domicile OU sur le lieu de vacance ;
2. Assistance pour les actes administratifs à domicile et à partir du domicile (tout public) ;
3. Accompagnement et assistance dans les déplacements des personnes handicapées, âgées ou dépendantes (activités incluses dans l'offre globale de prise en charge des personnes) ;
4. Assistance aux repas et aux commissions, pour les personnes handicapées, âgées ou dépendantes ;
5. Aide ménagère (tout public) ;
6. Petit travaux d'intérieur à domicile ;
7. Soins d'esthétique à domicile pour les personnes handicapées, âgées ou dépendantes ;
8. Soutien scolaire à domicile, tout public ;
9. Assistance informatique et Internet à domicile.

II. Les services mandataires

Les services mandataires constituent une alternative à l'offre de services prestataire ci-dessus, et viennent répondre à une demande d'accompagnement ou d'assistance par l'intermédiaire d'un contrat de mandat.

Dans ce cadre d'intervention, le bénéficiaire a recours à l'entreprise agréée à laquelle il va confier un certain nombre de tâches. Ce contrat peut prévoir :

- Recherche de candidatures ;
- Recrutement et embauche ;
- Définition des missions, activités et tâches ;
- Calcul et établissement des bulletins de paie, etc.

L'organisme mandataire perçoit une rémunération pour les tâches qui lui sont confiées par mandat. L'entreprise peut embaucher des intervenants de l'entourage, si leur profil professionnel le permet (hors famille).

L'entreprise So'Lifes propose des services mandataires correspondants à ses savoirs-faire et coeur de métiers existants :

- Soutien scolaire à domicile ;
- Accompagnement en vacance (aide humaine, conduite du véhicule personnel, assistance dans les activités) ;
- D'autres services mandataires à la carte peuvent être construits avec le bénéficiaire.

III. Les services d'accompagnements et d'assistance professionnels

Au-delà du maintien à domicile, So'Lifes intervient dans le quotidien de des bénéficiaires actifs pour venir d'une part, compenser leur handicap dans les actes de la vie de tous les jours sur leur lieu de travail, et d'autre part dans leurs tâches professionnelles courantes.

Ce service dédié aux professionnels se décline pour les étudiants handicapés ;

L'aide humaine dans les actes de la vie de tous les jours sera similaire aux prestations à disposition des professionnels accompagnés, et évoluera au cas par cas en fonction des besoins de l'étudiant et de ses lieux d'études.

L'assistance aux études pourra prendre différentes formes en fonction de l'accompagnement mis en place par les organismes habilités, la prise en charge de l'université de référence et les besoins de l'étudiant :

- Prise de note
- Secrétariat aux examens
- Aide aux révisions et aux devoirs
- Accompagnement dans les déplacements et les différents lieux d'études (bibliothèque, salles de cours externes au site de l'université de référence, ...)
- Voire accompagnement en déplacement de moyenne durée : > 12h et < 48h
- Autres formes de soutien : moral, lien social,...

IV. Nos services en cours de développement :

- Tourisme adapté

Bénéficiaires des réglementations sur l'accessibilité

En France, la notion d'accessibilité est historiquement liée à la prise en compte des besoins des personnes en fauteuil roulant, notamment depuis la promulgation des décrets d'application de la loi du 30 juin 1975.

Dans ces textes de 1978, seules les personnes « *qui circulent en fauteuil roulant* » sont explicitement citées comme exemples des « *personnes handicapées à mobilité réduite* », bénéficiaires des régies édictées. Ceci s'explique en partie par le fait que **ce type de handicap est plus facile à appréhender par des techniciens** : le fauteuil impose des contraintes physiques liées à son gabarit, à sa manipulation... De plus, dit-on, les personnes en fauteuil roulant seraient celles qui se sont mobilisées le plus tôt pour faire connaître leurs revendications.

C'est oublier, par exemple, la bataille pour la reconnaissance de la surdit  avec, en 1977, la lev e de l'interdiction de la Langue des Signes dans l'enseignement par le minist re de la Sant . A ne pas vouloir voir tous les handicaps, on en oublie leur bataille pour exister

A l'int rieur m me du handicap moteur, seuls  taient consid r s ceux qui sont en fauteuil, les autres qui repr sentent 70 % des handicap s moteurs, sont ignor s. L'APF a fait beaucoup de bien pour la reconnaissance du handicap mais a fait beaucoup de mal pour tous les « non-fauteuils », PMR, malentendant, malvoyants, etc. Toutefois les choses changent avec la reconnaissance des cinq handicaps dans les commissions.



La loi fran aise du 11 f vrier 2005 introduit la notion d'accessibilit  pour tous et d finit pour la premi re fois, dans son article 2, le handicap comme suit : « **Constitue un handicap, au sens de la pr sente loi, toute limitation d'activit  ou restriction de participation   la vie en soci t  subie dans son environnement par une personne en raison d'une alt ration substantielle, durable ou d finitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de sante invalidant.** »

En outre, les articles 42 et 45 de la loi 2005-102 introduisent l'expression « Personnes   mobilit  r duite » (PMR) qui, contrairement   ce qui est encore souvent cru,  largit l' ventail de la population concern e.

En effet, cette expression doit  tre prise au sens de la d finition donn e par la directive europ enne 2001/81/CE qui indique que les passagers   mobilit  r duite sont : « **...toutes les personnes ayant des difficult s pour se d placer, telles que, par exemple, personnes handicap es (y compris les personnes souffrant de handicaps sensoriels et intellectuels et les passagers en fauteuil roulant), personnes handicap es des membres, personnes de petite taille, personnes transportant des bagages lourds, personnes  g es, femmes enceintes, personnes ayant un cadie et parents avec enfants (y compris enfants en poussette)...** ».

Qu'en est-il dans les villes visit es ?

Et notamment: qui sont les principaux b n ficiaires des r glementations ?

Comment la notion de handicap est-elle abord e ?

En principe, les personnes concern es par les textes r glementaires sur l'accessibilit  et par les actions mises en place dans les villes rejoignent les personnes vis es par la loi fran aise du 11 f vrier 2005 :

-  largissement   l'ensemble des personnes handicap es et pas seulement   celles en fauteuil roulant ;
- volont  de prise en compte de l'ensemble des personnes   mobilit  r duite dont notamment les personnes  g es.

En pratique, les aménagements précisément imposés par la réglementation le sont encore presque systématiquement en fonction des besoins liés au handicap moteur, dont les représentants sont bien souvent à l'origine de la prise en compte de l'accessibilité des personnes handicapées.

Dans les dernières législations parues dans les différents pays européens, l'accessibilité s'élargit avec la notion de personne à mobilité réduite, de personne en situation de handicap et avec la prise en compte des autres types de handicap (visuels, auditifs, mentaux et psychiques).

Après le handicap moteur, c'est souvent le handicap visuel qui apparaît comme plus aisé à prendre en compte dans les aménagements. Bien que faisant encore l'objet de nombreux débats et développements, des « solutions » semblent pouvoir être mises en œuvre, aussi bien pour les personnes malvoyantes que pour les personnes aveugles : informations contrastées en relief pour les malvoyants, installation de bandes d'éveil de vigilance et de guidage pour les aveugles, informations sonores, etc.

En France comme dans les autres pays d'Europe, la tendance est à la prise en compte de toutes les formes de handicap et même de mobilité réduite. Aussi l'accessibilité peut-elle être considérée comme une amélioration de l'environnement urbain pour tous les usagers. Toutefois, le handicap moteur reste aujourd'hui le mieux connu et le mieux pris en compte.

La loi de 2005, faisant suite à celle de 1975, apporte plusieurs avancées significatives. Elle pose en outre le respect de la continuité de la chaîne de déplacement qui doit permettre à un usager de se rendre d'un point à un autre sans rencontrer d'obstacle dans les rues, les espaces publics, les transports en commun... La loi impose pour 2015, une mise en accessibilité des systèmes de transports collectifs et des Établissements Recevant du Public ERP existants.

Crédit:

Texte provenant d'un document du CERTU (juillet 2011) et qui s'intitule "l'accessibilité dans 11 villes européennes : recueil de pratiques en faveur des personnes à mobilité réduite" (à l'exception du texte en rouge). - www.certu.fr



Les droits des personnes handicapées

La reconnaissance du handicap, l'orientation des personnes handicapées et l'accès aux aides relèvent des commissions d'évaluation et d'orientation de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Elle a vocation à simplifier les démarches des personnes handicapées en mettant à leur disposition un guichet unique et de proximité.

Protection juridique

La protection juridique s'adresse aux personnes majeures qui ne peuvent consentir aux actes juridiques. Elle s'articule autour de trois mesures : la sauvegarde de justice, le mandat de protection future, la curatelle et la tutelle. Ces mesures sont nécessairement des décisions relevant de la compétence du juge des tutelles.

Allocations

La loi garantit à toute personne handicapée un minimum de ressources. Diverses aides et allocations sont versées par l'État et les collectivités locales. Ces ressources englobent également d'autres avantages pécuniaires, notamment fiscaux. Prestation de compensation du handicap Allocation Adultes Handicapés (AAH) Les compléments de l'AAH Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP).

Assurances

Une personne handicapée peut-être amenée, dans sa vie quotidienne, à subir ou à causer des dommages.

Si la personne handicapée vit au foyer parental, elle peut être garantie au titre de la responsabilité civile "chef de famille" d'un contrat multirisques habitation. Pour les personnes handicapées physiques, un fauteuil à moteur est assimilé à un véhicule et une assurance spéciale doit être souscrite. Si la personne handicapée réside en foyer d'hébergement ou en maison d'accueil spécialisée, elle n'est couverte par l'assurance de l'établissement que si le dommage se produit dans le cadre d'une activité dirigée par le centre d'hébergement.

Si la personne handicapée est hébergée en famille d'accueil, une assurance est obligatoire à la charge de la famille dans la mesure où elle n'est pas couverte par le contrat de responsabilité civile simple. Si la personne handicapée vit dans son logement personnel, une assurance multirisques habitation est obligatoire.

Fiscalité

La présence d'une personne handicapée au sein d'un foyer familial ouvre droit à une majoration supplémentaire (1/2 part) du quotient familial servant de base à l'impôt.

En effet, sont considérés comme "personne à charge" dans le calcul de l'impôt sur le revenu lorsqu'ils vivent sous le même toit :

les enfants infirmes quel que soit leur âge,

les personnes infirmes titulaires de la carte d'invalidité à condition que leurs revenus figurent dans la déclaration, même sans lien de parenté et quel que soit leur âge. Les personnes âgées ou invalides de situation modeste sont autorisées à pratiquer un abattement spécial sur leur revenu net global.

Sont concernées par cette mesure :

d'une part, les personnes âgées de plus de 65 ans au 31 décembre de l'année d'imposition,

d'autre part, quel que soit leur âge, les personnes qui sont titulaires soit d'une pension militaire d'invalidité pour une invalidité d'au moins 40%, soit d'une pension d'invalidité pour accident du travail d'au moins 40 %, soit de la carte d'invalidité prévue à l'article L.241-3 du Code de l'action sociale et des familles.



L'enfance

Afin de répondre aux besoins des enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap, des dispositifs d'accompagnement et d'aménagement sont mis en place pour favoriser leur intégration et leur autonomie tout au long de leur scolarité et de leurs études supérieures, en milieu ordinaire ou adapté.

L'ENFANCE, quelles prises en charge?

Les enfants de moins de 6 ans bénéficient d'un accès en milieu ordinaire dans les structures municipales de prise en charge de la petite enfance: crèches et haltes garderies..

Lorsque l'état de santé nécessite des soins médicaux particuliers, l'accueil de l'enfant en situation de handicap a lieu dans une pouponnière à caractère sanitaire.

La scolarisation : la maternelle au lycée

Priorité à adaptation et au partage, l'intégration en milieu scolaire est étudiée pour chaque enfant. Il existe différents types d'accompagnement :

- o Un accompagnement collectif au sein de dispositif adapté, rattaché à une école ordinaire avec les classes d'intégration scolaire (CLIS) pour le primaire, unité localisée d'inclusion et de scolarisation, (ULIS), les sections d'aménagement général et professionnel adapté (SEGPA) ou les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) pour le secondaire .
- o un accompagnement éducatif avec les auxiliaires de vie scolaire (AVS)
- o un accompagnement physique avec les emplois de vie scolaire (EVS)
- o un accompagnement par un système service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)
- o un accompagnement adapté pour un enseignement à distance pour enfants hospitalisés ou malades (CNED)
- o un accompagnement individuel, dans le cadre d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) ou d'un projet d'accueil individualisé (PAI)

Lorsque l'intégration en milieu ordinaire n'est pas possible, il existe des structures spécialisées, prenant en charge la scolarisation d'enfants :

- o les établissements médicaux éducatifs (IME, IMPRO)
- o Les établissements à caractère sanitaire.

La MDPH oriente les familles à ces structures adaptées. Pour s'informer sur les structures scolaires: Inspection académique de chaque département, ASH ainsi que la coordonnatrice(eur) EVS AVS.

La famille peut bénéficier de:

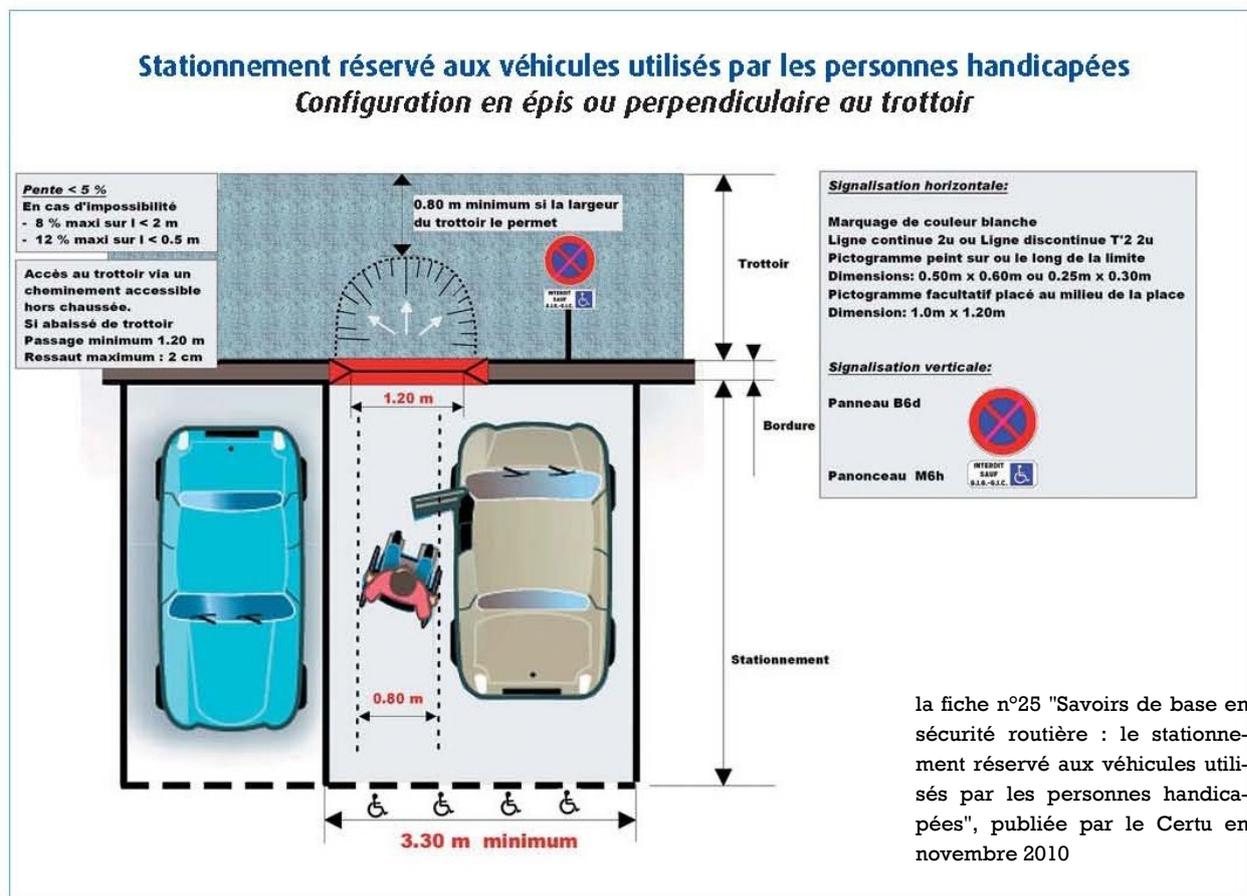
- o l'allocation journalière de présence parentale (AJPP)
- o L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)

L'UNIVERSITÉ

Le relais handicap de l'université a pour objectif de favoriser l'insertion des étudiants dans l'enseignement supérieur. Il met à disposition un guide s'adressant à l'ensemble des primo-entrants, dans lequel une page est dédiée aux étudiants en situation de handicap. Des correspondants étudiants handicapés sont présent dans toutes les universités.

À consulter la liste de sites [en page 16](#)

Le stationnement



Le stationnement est un des problèmes le plus épineux qu'une personne handicapée doit gérer, en but avec un incivisme trop couramment répandu en France.

Qui peut en bénéficier?

L'article L241-3-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles complété par l'arrêté du 13 mars 2006, modifié par l'arrêté du 5 février 2007 relatif aux critères d'appréciation d'une mobilité pedestre réduite et de la perte d'autonomie dans le déplacement précise les bénéficiaires de la carte de stationnement pour personnes handicapées.

Ainsi, les bénéficiaires ne sont pas seulement des personnes en fauteuil roulant..., mais peuvent être également des personnes dont le périmètre de marche est inférieur à 200 m.

Article L241-3-2

Toute personne, y compris les personnes relevant du Code des Pensions Militaires d'Invalidité et des Victimes de la Guerre et du Code de la Sécurité Sociale, atteinte d'un handicap qui réduit de manière importante et durable sa capacité et son autonomie de déplacement à pied ou qui impose qu'elle soit accompagnée par une tierce personne dans ses déplacements, peut recevoir une carte de stationnement pour personnes handicapées. Cette carte est délivrée par le préfet conformément à l'avis du médecin chargé de l'instruction de la demande.

Les organismes utilisant un véhicule destiné au transport collectif des personnes handicapées peuvent recevoir une carte de stationnement pour personnes handicapées. La carte de stationnement pour personnes handicapées permet à son titulaire ou à la tierce personne l'accompagnant d'utiliser, dans les lieux de stationnement ouverts au public, les

places réservées et aménagées à cet effet. Elle permet, dans les mêmes conditions, de bénéficier des autres dispositions qui peuvent être prises en faveur des personnes handicapées par les autorités compétentes en matière de circulation et de stationnement.[...]»



Il serait très intéressant que tous les acteurs de la vie civile respectent ces emplacements et que l'on ne voit plus des exemples comme celui-ci. Et que les pancartes soient un peu plus respectées.....



Pourquoi ne pas développer des transports collectifs adaptés?

Les personnes handicapées sont de plus en plus visibles, les transports eux prennent du retard. Les bus sont adaptés afin de pouvoir accueillir les fauteuils roulants mais sont en « concurrence » avec les poussettes des enfants. Les arrêts de bus ne sont pas non plus tous adaptés et le plus difficile pour les personnes en fauteuil c'est d'y arriver! Voiture sur trottoir, boutiques débordant sur le trottoir, cafés qui occupent la place pour contourner la loi anti-tabac, poubelles,

Le traitement de l'accessibilité tout au long de la chaîne du déplacement

La diversité des acteurs associés au sein des CAPH est un atout pour prendre en compte l'ensemble des articulations tout au long de la chaîne de déplacement. Acteurs publics ou privés, institutionnels ou usagers, chacun apporte sa contribution, explique ses contraintes et entend celles des autres. La CAPH devient un lieu privilégié d'acculturation des acteurs ainsi que de connaissance réciproque favorisant le travail collectif.

La loi précise que la chaîne du déplacement comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité.

Certaines commissions optent pour un travail collectif systématique, quel que soit le thème abordé (ex : le transport, la voirie etc.). D'autres choisissent de fonctionner autour de sous-groupes de travail thématiques (par exemple « voirie-espaces publics », « ERP », « transport »), qui se réunissent en dehors des réunions plénières de la commission.

Cette seconde méthode présente l'avantage d'être moins consommatrice de temps (chacun pouvant choisir de participer aux groupes de travail où il juge sa présence utile) mais présente le risque important d'aboutir à un constat fragmenté. Un travail important de coordination et de mise en cohérence doit donc être réalisé à l'occasion des séances plénières.

Pour un service de transport collectif adapté, il faut:

- o Une réflexion sur les emplacements et l'aménagement des arrêts;
- o Un travail sur l'accessibilité des véhicules;
- o La formation des chauffeurs;
- o Des efforts de clarté et de lisibilité des informations délivrées aux voyageurs;
- o Des temps d'arrêt plus longs, une vitesse d'exploitation plus faible, des points stratégiques choisis (hôpitaux, administration, culture, ...)



La vie culturelle

Certains musées ont adapté tout ou partie leurs locaux pour les personnes handicapées (guide Handitourisme 2011, éd le Petit Futé). Quelques exemples:

Bibracte, Mont Beuvray : [accessibilité](#) : 8 et 9 octobre, Bibracte accueille la nouvelle édition du Festival Repérages
Centre Pompidou : [lettre d'information octobre 2011](#)

Le Louvre : [Accessibilité](#)

Basilique Saint-Denis : <http://saint-denis.monuments-nationaux.fr>

Musée des Monuments Français : <http://www.citechaillot.fr/scolaires/handicap.php>

Des institutions comme IVT (International Visual Theatre, 7 cité Chaptal 75009 Paris, Tél : 01 53 16 18 18, Fax : 01 53 16 18 19, contact@ivt.fr) proposent non sans mal (voir pétition sur leur site) des spectacles pour les personnes sourdes.

Les pouvoirs publics, mais surtout les associations, débordent d'énergie pour créer des manifestations pour tous, valides ou non, c'est là le véritable changement les spectacles sont faits pour tous. Créés pour ou par les personnes handicapées, les spectacles sont redevenus des lieux d'échange. Le programme « destinations pour tous » permettra une libre circulation des personnes en toute sécurité. Les adaptations prévues pour les personnes handicapées profitent aussi, aux personnes âgées, aux femmes enceintes ou avec des enfants.

Prix « Patrimoines pour tous, patrimoines pour chacun »

Dans le cadre de la politique de démocratisation de l'accès à la culture du ministère de la Culture et de la Communication, la Direction générale des patrimoines a souhaité valoriser l'accessibilité des personnes handicapées par la création d'un prix : le prix « Patrimoines pour tous, patrimoines pour chacun ».

Ce prix a pour objectif de distinguer une démarche d'excellence en matière d'accessibilité globale au profit des personnes handicapées quel que soit leur handicap (moteur, visuel, auditif ou mental). Il récompense une mise en accessibilité du cadre bâti, des réalisations innovantes permettant l'accès et l'usage pour le plus grand nombre, des outils de médiation favorisant l'autonomie des personnes en situation de handicap et la prise en compte de la mixité des publics dans l'offre culturelle.

Le communiqué

Le guide « Handitourisme » vous apportera toutes les adresses nécessaires pour vos loisirs et votre détente. Il répertorie toutes les adresses d'hébergements, restauration, activités sportives et culturelles, camping, etc..



Classés par région, par département, par ville, il est indispensable pour préparer vos voyages. Un guide du voyageur handicapé dans le monde devrait sortir bientôt.

Des conseils pratiques sont joints dans ces guide du voyageur handicapé. Vous trouverez aussi d'autres guides:

- o [Toujours un chemin](#)
- o [T'Cap](#)
- o [Cap Ability](#)



La vie sportive

Il existe 2 fédérations sportives agréées en France correspondant aux différents types de handicaps :

[La Fédération Française du Sport Adapté](#) (handicap mental et troubles psychiques, troubles de l'adaptation)

[La Fédération Française Handisport](#) (handicap moteur et visuel et auditif).

Toutes deux sont multisports et totalisent environ 60 000 licenciés (42 000 FFSA, 18 000 FFH).

[La Fédération Française du Sport Adapté \(FFSA\)](#) a reçu délégation du Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative pour organiser, développer, coordonner et contrôler la pratique des activités physiques et sportives des personnes en situation de handicap mental, intellectuel ou psychique (Agrément du 4 octobre 2004 - JO du 16 octobre 2004).

Les apports du Sport Adapté

- L'amélioration de la coordination des mouvements, de la gestuelle avec comme corollaire, une plus grande habilité et précision du geste
- L'acquisition d'une meilleure condition physique et hygiène de vie. Un rôle préventif sur la santé
- Le développement des fonctions cognitives
- L'élargissement des capacités de communication, d'interactions positives avec les autres
- L'acquisition d'une meilleure estime de soi à travers une activité physique abordée à un niveau adapté, renforçant ainsi le plaisir de faire et de réussir
- La construction d'un projet individuel ou collectif dans lequel s'inscrit la pratique régulière d'une activité physique
- La mise en œuvre de sa citoyenneté

La Fédération Française Handisport (FFH)

Depuis 1954, date de création de l'Association des Mutilés de France, le mouvement sportif Handisport a connu une importante évolution. En 1963, elle devient la Fédération Française Sportive des Handicapés Physiques (FFSHP). En 1973, la FFSHP devient membre du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF). En 1977, elle change de dénomination pour devenir la Fédération Française Handisport (FFH).

L'objectif principal de la Fédération Française Handisport est de rendre accessible au plus grand nombre le sport pour les personnes handicapées.

En compétition, dans le cadre du haut-niveau, la France se classe au 9^e rang sur les 120 pays présents aux Jeux Paralympiques d'été à Athènes en 2004 et au 4^e rang sur les 33 pays présents aux Jeux d'Hiver de Turin en 2006.

Par le biais de ses nombreux clubs, la Fédération offre un très large choix de disciplines de loisirs, toutes accessibles aux différentes formes de handicaps moteurs, visuels et auditifs. De nombreuses activités de découverte et d'initiation sont régulièrement organisées.

Elle développe l'implication dans le développement des activités physiques pour les jeunes et les grands handicapés. (Jeux de l'Avenir, Grand Prix National des Jeunes). De nombreux stages de formation, de détection et de haut niveau sont organisés par la FFH, la préparation des candidats au Brevet d'État d'Éducateur Sportif et aux Certificats de Qualification y sont également assurés.



Musée « Maison des vieux métiers vivants »

Bienvenue à Argol, un village de 900 habitants, situé à l'entrée de la presqu'île de Crozon, blotti entre la rade de Brest et la baie de Douarnenez. La Maison des Vieux Métiers Vivants se trouve au bourg.

La Maison des Vieux Métiers est un musée « vivant ». Chaque jour d'ouverture une quinzaine de personnes présentent des métiers et activités d'autrefois sous forme d'ateliers. Découvrez les gestes du sabotier, cordier, vannier, forgeron, des fileuses, des métiers de la mer, du tourneur, de la brodeuse, du tisserand, etc.

Regardez, sentez, touchez, écoutez, goûtez... tous les sens entrent en éveil.



A proximité, vous accédez :

Parc de jeux bretons

Une quinzaine de jeux traditionnels. Entrée gratuite. 14 H à 18 H les jours d'ouverture du musée

Enclos paroissial

Rampe d'accès à l'entrée de l'église.

Les Gîtes de l'Enclos

Établissement labellisé « Tourisme et handicap » et « Gîtes de France ». Accueil jusqu'à 30 personnes.



1:



Avis Handiressources

Le musée « Maison des vieux métiers vivants » est une richesse pour la mémoire vivante de notre pays. Les bénévoles qui sont présentes pour assurer les visites, font perdurer à la fois le métier d'antan mais aussi l'amour et la qualité du travail fourni. Il était d'une évidence que celles-ci adapteraient leur maison aux différences comme au partage.

2:

Quiz: retrouvez les noms des métiers



3:

- INFOS PRATIQUES -

Ouverture

Avril (à partir des vacances), mai, juin, sept :
mardi, jeudi, dimanche 14h-17h30.

Pour la période estivale, juillet août :
tous les jours 14h-18h

Toussaint : se renseigner

Toute l'année sur réservation pour les groupes
de 20 personnes minimum.



4:



5:



6:

- CONTACTS -

Maison des Vieux Métiers Vivants

Bourg-Ferme de Kerampran – 29560 ARGOL

Tél. : 02 98 27 79 30

Fax : 02 76 34 17 59

Web : <http://www.argol.fr>

Mail : vieux-metiers@wanadoo.fr



7:



Sites internet

Les droits

www.impots.gouv.fr

www.mdph.fr

y ajouter le numéro de son département : www.mdph34.fr

www.service-public.fr

www.handroit.com

Les déplacements

www.accesplus.sncf.com aide aux personnes handicapées sur le réseau ferré de France

www.sncf.com

www.transadapt75.org n'existe pas dans tous les départements, se renseigner

www.ulyse-transport.fr 1er réseau de transport et d'accompagnement de personnes à mobilité réduite

www.certu.fr Publications sur l'accessibilité

Le logement

www.aeras-infos.fr S'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé

www.anah.fr Agence nationale de l'habitat

www.anil.org Agence nationale de l'information sur le logement

www.calcul-allocation-facile.com

www.cilg.tm.fr partenaire logement de proximité en Aquitaine, Charente et Limousin

www.gihp.fr Transport et accompagnement de personnes à mobilité réduite

www.logementgouv.fr

www.sgfgas.fr Société de Gestion du Fonds de Garantie de l'Accession Sociale à la propriété

L'éducation

www.caf.fr

www.cned.fr Enseignement à distance

www.cnous.fr Service de la vie étudiante

www.education.gouv.fr

www.msa.fr Protection sociale

L'emploi

www.agefiph.fr accessibilité et environnement professionnel - privé

www.capemploi.net

www.cm-bordeaux.fr

www.fiphfb.fr accessibilité et environnement professionnel - fonctionnaire

www.hanploi.fr recrutement des personnes handicapées

www.handi-cv.com recherche emploi

www.travail-solidarite.gouv.fr

Les sites dédiés à chaque handicap

Auditif :	LSF+	Websourd	Art 'Pi	IVT
Mental :	Unapei	Unafam	Alter&go	Autisme
Moteur :	APF	Andy	ADAPT	FFAIM (IMC)
Visuel :	AIR	Fédération des aveugles	UNADEV TV	
Dys :	Fédération des dys	Positi-dys	Dyspraxie-info	
Polyhandicap :	CESAP	GIMC	Groupe Polyhandicap France (GPF)	

Établissement d'enseignement supérieur, l'INS HEA agit pour la scolarisation, l'éducation et la formation des publics à besoins éducatifs particuliers.

Ses missions

La **recherche** sur l'accessibilité des systèmes éducatifs et l'insertion sociale et professionnelle des personnes à besoins éducatifs particuliers.

La **formation** pour l'accueil, l'éducation et l'intégration des jeunes en situation de handicap destinée au personnel de l'éducation nationale, des établissements spécialisés, de la santé, des collectivités, des associations, des cellules handicap et aux référents handicap, parents et entreprises.

L'**expertise** dans la mise en œuvre des politiques d'éducation et de formation.

L'**information** sur l'adaptation scolaire et l'accessibilité collectée et diffusée par le centre de documentation.

La formation de tous les enseignants à la diversité



La formation de tous les enseignants à la diversité

N° 55 : 15 euros

Par Hervé Benoit, rédacteur en chef

Le paradoxe inhérent à la formation de tous les enseignants à la diversité est que son succès dépend des conditions de sa mise en œuvre, c'est-à-dire des contextes conceptuel, institutionnel et politique dans lesquels elle est engagée. Ni l'expression de la volonté politique, ni l'existence d'un projet institutionnel, ni la prégnance des demandes individuelles de formation ne garantissent qu'elle atteindra le but fixé, ni même qu'elle n'aura pas pour effet de s'en éloigner, voire de produire des effets contraires à ceux qui étaient escomptés. C'est pourquoi il est essentiel de mettre en lumière les enjeux conceptuels sous-jacents aux actions menées et d'interroger les représentations et les référentiels de pensée aussi bien des enseignants destinataires que des formateurs destinataires du message formatif.

Dans ce numéro, Verity Donnelly remarque que le besoin exprimé ou non « d'un éventail toujours plus large de qualifications et de spécialisations a pour conséquence de limiter dans l'esprit des enseignants le public auquel ils se sentent à même d'enseigner ». Une première situation paradoxale apparaît, dans laquelle l'existence même d'une offre de formation renforce chez les enseignants les représentations que l'on voulait mettre en question. Analysant les réponses formatives apportées aux demandes exprimées par le terrain, Véronique Poutoux indique que l'expertise des formateurs dans la pédagogie de l'inclusion les conduit « à concevoir ces actions en donnant la priorité à des contenus qui ne sont pas forcément ceux qui répondent directement aux attentes des enseignants ». L'enjeu théorique est ici l'isomorphie entre, d'un côté, les conceptions et les représentations de la diversité et, de l'autre, les modalités institutionnelles d'organisation et d'élaboration des actions de formation, les unes et les autres étant déterminées par leur positionnement au regard des concepts antinomiques de rupture et de continuum. [...]

[Lire l'éditorial en entier...](#)



INS HEA

58-60, avenue des landes

92150 Suresnes

Tél. :

01 41 44 31 00

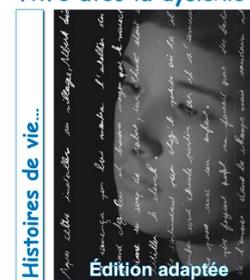
Fax :



Indispensable,

20 euros.

Vivre avec la dyslexie



Frédérique LAMALLE
Enseignante spécialisée
Responsable de formation
à l'INS HEA

Christine PILLET
Professeure de philosophie
Responsable de formation
à l'INS HEA

Revue adaptée à la

dyslexie, 220 p

12 euros

En +



Les expositions temporaires dans les musées de Poitou-Charentes.

Toutes les actualités des musées sont accessibles en vous abonnant aux flux RSS du site « Découverte des musées de Poitou-Charentes ». Plus d'infos sur : (http://alienor.org/musees/index.php?/fre/content/view/rss_list). Retrouvez également toutes les informations (animations, événements, etc.) sur le site « Découvertes des musées de Poitou-Charentes » (<http://www.alienor.org/musees>).

A visiter le musée de Saint Jean d'Angély, accessible aux personnes handicapées: [site](#)

DES VACANCES EN FAMILLE
TOUT SIMPLEMENT

La fête de rentrée à ne manquer sous aucun prétexte !

La 9e édition du Défestival se déroulera les 16 et 17 septembre prochains à Paris au Champ de Mars.

Parmi les rares associations à bénéficier de ce site majestueux et exceptionnel chaque année, le collectif CQFD (*) offre chaque année une grande fête gratuite de la mixité: le Défestival.

Cette manifestation polymorphe célèbre les talents et les initiatives nous élevant chacun au rang d'acteur de notre environnement et de notre temps. Il réunit plus de 10 000 personnes à chaque rendez-vous... [Lire la suite](#)

(*) CQFD, Ceux Qui Font le Défestival; association créée en 2003

Le projet PASSERELLES est né d'un constat: comme les autres, les parents d'enfants handicapés souhaitent partir en vacances en famille, pourtant la majorité d'entre eux ne partent pas***

Fini le « casse-tête » des vacances !

Pour la plupart des parents d'enfants handicapés, projet de vacances rime trop souvent avec difficultés à résoudre : trouver un hébergement adapté, organiser les temps de soins de l'enfant, accompagner l'enfant dans un nouvel environnement sans repères, concilier activités de la fratrie et rythme de l'enfant, trouver des temps de repos seul ou en couple,, 41% des parents d'enfants handicapés déclarent avoir du interrompre prématurément un temps de vacances en raison des difficultés rencontrées, d'adaptation de l'enfant ou de



Le Comité Départemental du Tourisme du Tarn vient de créer, cet été six séjours touristiques pour les personnes ayant une déficience motrice et/ou mentale.



Dans le cadre du label « Tourisme et handicap » lancé en 2001, les prestataires du Tarn se font de plus en plus nombreux à rendre leur établissement accessible.

Ces séjours permettent à la fois de valoriser l'accessibilité de l'ensemble des équipements touristiques du territoire mais permettent aussi de donner une information fiable à la clientèle en situation de handicap.

De deux jours à une semaine, ces séjours sont développés selon des thématiques : « Loisirs et instants supérieurs dans les monts de Lacaune », « Escapade et bien-être au cœur du vignoble Albigeois », « Au cœur du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc »...

Activités sportives (Voile, Joëlette, Fauteuil Tout Terrain...), visites culturelles (Musées, visite d'Albi...), découverte de la gastronomie du Sud-Ouest (Visite de Cave...) et détente sont au programme.

Ces produits touristiques ont été créés en collaboration avec le comité départemental handisport du Tarn et seront commercialisés par Tarn Réservation Tourisme.

Découvrez l'ensemble de l'offre sur leur site internet : www.tourisme-tarn.com



Ténérife se trouve sur l'archipel des Canaries, en Espagne. L'île, située dans l'Océan Atlantique, est aussi la plus grande des Canaries et se trouve à l'ouest des côtes du Maroc. Elle bénéficie d'un climat tropical toute l'année. Ténérife est aussi l'une des destinations les plus prisées d'Espagne et connaît un tourisme très important tout au long de l'année. L'hôtel, adapté aux personnes handicapées moteur, vous offre le 3 en 1 : farniente, bien-être et amusement. Enfin, si vous avez une soudaine envie de voir de plus près dauphins et baleines, les embarcations du sud de l'île sont à vous !

Voyage Ténérife	Prix	Durée	Personnes	Période	
http://www.mozaïk-voyages.com	512€	7 jours	2 pers	01/07 au 02/09/2012	1/2 pension
Attention, places limitées	633€	7 jours	2 pers	01/07 au 02/09/2012	Pens. complète



Le samedi 8 octobre 2011, des centaines de bénévoles aux 4 coins de la France se sont mobilisés pour l'accessibilité ! Rejoignez dès maintenant l'action la plus proche de chez vous.

<http://www.jaccede.com/association/les-journees-de-l-accessibilite>

Ce sont des opérations grand public ayant trois objectifs :

1. Recenser et valoriser les lieux pouvant accueillir des personnes à mobilité réduite
2. Sensibiliser les propriétaires d'établissements, les participants et la population à l'importance de l'accessibilité
3. Inscrire les adresses repérées sur www.jaccede.com afin de les faire connaître à un maximum de personnes

Entrée gratuite, réservation obligatoire à :

reseaudpe@unesourisverte.org ou au 04 78 60 52 59

Vous pouvez visionner des extraits du spectacle en cliquant [ici](#)

"Nombre d'humoristes rient bêtement du handicap ou de la différence. Mais pourquoi les incriminer? N'est ce pas la société toute entière qui se moque voire cherche à fuir. Gabin, mon fils, est différent. Il a aussi une patate d'enfer, un vrai feu d'artifice! Lui qui est né le jour du Bal des Pompiers. J'ai donc décidé d'aborder cette fameuse différence, la sienne, mais aussi celle de tous ceux qui croisent son chemin. Pédiatre, psy, potes... tous différents à l'insu de leur plein gré! Et même si "on attend d'un père d'enfant handicapé d'avoir une tête d'enterrement (...) Pas question de mettre un nez rouge pour faire rire" (Jean-Louis Fournier), il se trouve que mettre un nez rouge... c'est mon métier" Laurent Savard.

**Soirée Spectacle
Débat**

LE BAL DES POMPIERS
de et par **Laurent Savard**

**14 Décembre 2011
à 20h30**

Salle Victor Hugo
33 rue Bossuet
69006 Lyon

**Entrée gratuite
Réservation obligatoire**

Reservation obligatoire :
reseaudpe@unesourisverte.org ou 04 78 60 52 59

Soirée organisée par 

en partenariat avec 

Le réseau D&PE est financé par  

HANDI-RESSOURCES



Informations groupées

La lettre de l'ASH

Lettre mensuelle d'information destinée aux enseignants de l'adaptation scolaire et la scolarisation de élèves en situation de handicap... Et à ceux qui s'y intéressent...

JC Wiart - 06 01 01 91 36 - lettre-de-l-ash@yahoogroupes.fr - <http://www.crisalis-asso.org>



Decouvrez notre nouvelle garantie
Néo Solidarité

30 ans
mutuelle
Intégrance
L'esprit de solidarité

NOUS ECOUTER

CLIQUEZ ICI



MENU

EMISSIONS

PODCASTS

LIENS

CONTACTS

VIDEOS

PROGRAMME
DE LA
SEMAINE

Grille des programmes

Heure	Semaine	Heure	Samedi	Heure	Dimanche	
5h00	Vivre Matin	5h00		5h00		
8h05	L'invité de la Rédaction		Vivre Calin		Vivre Calin	
8h30	Vivre Matin Le Vivre Jeu					
9h00	A juste titre La vie des Entreprises					
10h00	La vie des Associations	10h00	La santé mentale en Question	10h00	La santé mentale en Question	
12h00	Vivre FM c'est Vous	11h00	Science et Conscience	11h00	Animag	
13h00	Les meilleurs moments du Week-end	12h00	La semaine de la rédac'	12h00	La semaine de la rédac'	
14h00	Vivre Aprem'	13h00	Vivre Aprem' Week-end	13h00	Vivre Aprem' Week-end	
17h00	Vivre Soir	16h00	Vivre Soir Week-end	16h00	Vivre Soir Week-end	
17h30		17h00	Ca des méninges	17h00	Ca des méninges	
		17h30		17h30		

A.N.A.E.

2011

VOL 23, Tome I à V, N° 111 à 115



N° 111 La Dyspraxie,
N° 112/113 Le développement du jeune enfant : les apports de la recherche à la prise en charge des enfants aujourd'hui et demain par les professionnels